

CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 12 DECEMBRE 2019

8/1 - VERSEMENT D'AVANCES SUR SUBVENTIONS ET SUR PARTICIPATION
PAR ANTICIPATION AU VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2020

Compte tenu de la prévision du vote du budget primitif 2020 à la fin du mois d'avril 2020, il est proposé une avance sur subventions et sur participations à certaines structures financées par la Ville (associations, Centre Communal d'Action Sociale...) afin de leur assurer un niveau de trésorerie suffisant pour leur fonctionnement au premier semestre. Il est rappelé que ces avances n'engagent pas le montant définitif de l'aide financière qui sera votée ultérieurement par le Conseil Municipal.

I. AVANCES SUR LES SUBVENTIONS DES CLUBS ET ASSOCIATIONS SPORTIVES
2020

Afin de leur éviter des difficultés passagères de trésorerie, il est proposé au conseil municipal de verser aux clubs et associations sportives qui en ont fait la demande une avance sur subvention correspondant à 75 % du montant de la subvention nette de fonctionnement de l'année précédente. Cela leur permettra de disposer dès à présent d'un fonds de roulement.

Pour l'année 2020, les montants des avances proposées sont les suivants :

A. Avances sur les subventions de fonctionnement et monitorat technique 2020
– clubs et associations sportives

a. Subventions de fonctionnement

CLUB	Discipline	Avances
ASSOCIATION BADMINTON MONSOISE	Badminton	1 500,00 €
ACADEMIE DE BOXE MONSOISE	Boxe	2 250,00 €
AMICALE BOULISTE MONSOISE	Pétanque	1 800,00 €
BASKET ATHLETIQUE CLUB MONSOIS	Basket	9 375,00 €
CYCLO-CLUB MONSOIS	Cyclotourisme	795,00 €
ECOLE DE TAEKWONDO MONSOISE	Taekwondo	1 875,00 €
GYM MONS	Gymnastique Volontaire	3 000,00 €
JUDO CLUB MONSOIS	Judo	1 575,00 €
KARATE SHOTOKAN MONSOIS	Karaté	2 850,00 €
LUTTEUR CLUB MONSOIS	Lutte	5 250,00 €
MONS ATHLETIC CLUB	Football	37 500,00 €
MONS AQUATIQUE CLUB	Natation synchronisée	1 125,00 €
MONS EN B PETANQUE CLUB	Pétanque	1 275,00 €
MON'S'PORT HAND BALL	Handball	15 750,00 €
MONS TENNIS CLUB	Tennis	1 875,00 €
MONS TENNIS DE TABLE	Tennis de table	1 575,00 €
MONS TRIATHLON	Triathlon	488,00 €
FOOTBALL CLUB DE MONS	Football	22 500,00 €
PALM	Plongée sous-marine	1 500,00 €
SAC A POF	Escalade	1 875,00 €
TWIRLING MAJO DANSE	Twirling bâton	600,00 €

LES CHEYENNES	Majorette	375,00 €
LES COBRAS	Flag football	750,00 €
UNSS DESCARTES	Ass sportive scolaire	675,00 €
UNSS RABELAIS	Ass sportive scolaire	870,00 €
TOTAL		119 003,00 €

Ces avances seront décomptées des prochaines subventions ou acomptes de subventions versés à chacune de ces associations.

B. Acomptes aux associations sportives bénéficiant de subventions dans le cadre du monitorat technique

Certaines associations bénéficient de subventions municipales dans le cadre du dispositif intitulé « monitorat technique ». Cela leur permet d'organiser, dans le domaine sportif, des activités encadrées qui demeurent accessibles financièrement à tous les participants monsois, tout en bénéficiant de l'encadrement de professionnels qualifiés.

Certaines associations transmettent mensuellement leurs dossiers permettant le calcul du montant de cette subvention (listes de présence des participants monsois, fiches de paie des encadrants). Afin de maintenir une continuité dans le versement de ces subventions, il est proposé de calibrer les montants de subventions correspondants sur la base de la moitié de ce qui a été versé à chacune de ces associations en 2019, soit :

CLUB	Acomptes
ACADEMIE DE BOXE MONSOISE	1 250,00 €
ASSOCIATION BADMINTON MONSOISE	1 650,00 €
BASKET ATHLETIQUE CLUB MONSOIS	1 000,00 €
ECOLE DE TAEKWONDO MONSOISE	5 750,00 €
GYM MONS	3 600,00 €
JUDO CLUB MONSOIS	5 000,00 €
KARATE SHOTOKAN MONSOIS	4 400,00 €
MONS ATHLETIC CLUB	19 610,00 €
MONS TENNIS CLUB	3 000,00€
MONS TRIATHLON	1 000,00 €
FOOTBALL CLUB DE MONS	2 750,00 €
TOTAL	49 010,00 €

Il est demandé aux membres du conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à :

- verser ces avances et acomptes sur subventions aux structures concernées ;
- imputer ces dépenses au chapitre 92414, article 6574 du budget de l'exercice 2020

II. AVANCES SUR LES SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT, MONITORAT TECHNIQUE ET ALSH 2020 – ASSOCIATIONS, CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE ET COMITE DES ŒUVRES SOCIALES

Afin de permettre aux associations de disposer d'un fonds de roulement en début d'année, il est proposé au conseil municipal de verser aux associations qui en ont fait la demande, une avance sur subvention. Ces avances seront décomptées des prochaines subventions ou acomptes de subventions versés à chacune de ces associations. Il est également proposé de verser une avance de subvention au C.C.A.S. de Mons-En-Baroeul.

A. Subventions de fonctionnement

Il est proposé au conseil municipal de verser aux associations concernées une avance sur subvention.

Pour l'année 2020, les montants des avances proposées sont les suivants :

Bénéficiaires	Montants en €
Adélie	62 426,00 €
Améliorer et Démocratiser la Vie dans la Cité	4 375,00 €
Améthyste Lille	75,00 €
Association historique Mons	250,00 €
Babelle	100,00 €
CADLM	750,00 €
Caramel	60 750,00 €
Centre Social Imagine	42 750,00 €
Centre Social Imagine Animation globale	32 500,00 €
CESAM	300,00 €
CLCV	600,00 €
Colombie en Nord	150,00 €
Eugénies	85,00 €
Harmonie Municipale - OHMB	9 750,00 €
Mieux vivre aux anémones	75,00 €
Mons promotion culture	55,00 €
Mons Vacances	650,00 €
Les saveurs du marché	1500,00 €
U'percut	750,00 €
Vivat musica	50,00 €
TOTAL	217 941,00 €

Ces dépenses seront imputées à l'article fonctionnel 92025, compte nature

Bénéficiaire	Montants en €
CCAS de Mons-En-Baroeul	300 000,00 €

Cette dépense sera imputée à l'article fonctionnel 9260, compte nature 657362.

Bénéficiaire	Montants en €
Comité des œuvres sociales	8137,00 €

Cette dépense sera imputée à l'article fonctionnel 92020, compte nature 6574.

Afin de garantir la continuité du projet DEMOS,

Bénéficiaire	Montants en €
CARAMEL	3000,00 €

Cette dépense sera imputée à l'article fonctionnel 9233, compte nature 6574.

B. Acomptes aux associations bénéficiant de subventions dans le cadre du monitorat technique

Il est proposé au Conseil Municipal de verser une avance sur subvention dans le cadre du monitorat technique. Les associations concernées par ce dispositif transmettent mensuellement leurs dossiers permettant le calcul de la subvention. Ce dispositif permet de proposer aux Monsois des activités encadrées et accessibles. Pour l'année 2020, les montants des acomptes sur subventions proposés sont les suivants :

Bénéficiaires	Montants en €	Objet
Babelle	375,00 €	Cours de théâtre
CADLM	3500,00 €	Fitness
Centre Social Imagine	3500,00 €	Accompagnement à la scolarité
Danse expression	4100,00 €	Cours de danse
TOTAL	11 475,00 €	

Ces dépenses seront imputées à l'article fonctionnel 92025, compte nature 6574.

C. Acomptes aux associations bénéficiant de subvention dans le cadre des accueils collectifs de mineurs

La Ville participe, depuis de nombreuses années, au financement des activités de type « accueils collectifs de mineurs » organisées par les associations monsoises.

Ces subventions seront versées au fur et à mesure de la présentation, par les associations concernées, des justificatifs nécessaires (états de présence des participants, nombre de journées, de demi-journées ou d'heures de fonctionnement) suivant les barèmes fixés par le conseil municipal lors de sa séance du 22 février 2018.

Il est proposé au Conseil Municipal de verser un acompte de subvention dans le cadre des accueils collectifs de mineurs, à savoir :

- 4 700,00 € pour le Centre Social « Imagine », au titre de ses activités d'accueil de loisirs enfants et adolescents du mercredi, du samedi et des vacances scolaires,
- 10 000,00 € pour l'association « Caramel » au titre de ses activités d'accueil de loisirs périscolaires, du mercredi, du samedi et des vacances scolaires.
- 14 300,00 € pour l'association « Promesse » au titre de ses activités d'accueil de loisirs périscolaires et du mercredi
- 6 000,00 € pour l'association « Mons Vacances » au titre de ses activités d'accueil de loisirs lors des vacances scolaires.

Pour ces associations, les dépenses seront imputées à l'article fonctionnel 92421 compte nature 6574.

Il est proposé aux membres du conseil municipal d'approuver le versement des avances sur subventions et sur participations pour l'année 2020, telles que détaillées ci-dessus, et d'autoriser Monsieur le Maire à engager ces dépenses et les imputer aux articles fonctionnels et compte nature correspondants du budget de l'exercice 2020.